

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Action sociale et Solidarités

17. Convention de partenariat relative à l'action « Ciné-Débat » entre le centre communal d'action sociale de Vire Normandie (CCAS), l'établissement public de santé mentale (EPSM), le comité d'éducation pour la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV) et la commune nouvelle de Vire Normandie, relative à l'action « Ciné-Débat»

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le CCAS de Vire Normandie est l'outil de la commune nouvelle pour élaborer et mettre en œuvre sa politique publique sur le champ des solidarités. Il déploie son action au titre de quatre programmes issus de la relecture de ses politiques publiques initiée début 2019 :

- Le programme insertion sociale et territoire solidaire
- Le programme petite enfance, enfance,
- Le programme logement,
- Le programme mieux vieillir sur le territoire.

Au titre du programme « insertion sociale et territoire solidaire », le conseil d'administration a fait le choix de développer un objectif de prévention, promotion de la santé sur le territoire de Vire Normandie.

Le CCAS s'adresse à tous les publics, en particulier les plus vulnérables, et à toutes les tranches d'âges, dont les pré-adolescents, les adolescents, les jeunes.

L'établissement public de santé mentale de Caen a pour vocation la prise en charge psychiatrique de la majeure partie de la population du territoire couvert par le GHT (groupement hospitalier du territoire) Normandie centre. Dans le cadre de la lutte contre les maladies mentales, l'EPSM met à disposition de la population, des services et des équipements de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale, de prévention et de promotion de la santé. C'est dans ce cadre qu'intervient l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



La volonté de l'EPSM est de mobiliser les compétences et le dynamisme de ses équipes pour en faire un hôpital d'excellence et de référence dans sa spécialité, la psychiatrie.

Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté inter degrés du bocage virois est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, dans une cohérence territoriale. Son action permet d'assurer la continuité du parcours de santé et de citoyenneté de l'élève, de l'école au lycée, en lien avec les CESC des établissements. Elle favorise également des partenariats en fonction des problématiques jugées prioritaires.

La commune nouvelle de Vire Normandie a la volonté de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse, populaire et exigeante, favorisant l'épanouissement individuel et collectif des virois. Son cinéma municipal « Le Basselin », classé art et essai, est l'un des fers de lance de cette politique culturelle. Son action est reconnue au plan régional et même au-delà. La qualité de sa programmation est reconnue par trois labels : « jeune public », « patrimoine et répertoire », et « recherche et découverte ». Le cinéma Le Basselin tisse de multiples partenariats avec le mouvement associatif, les établissements scolaires et les autres acteurs culturels pour faire des deux salles du cinéma et de leur environnement non seulement un lieu d'exigence artistique et d'éducation à l'image mais aussi un lieu de débats, d'échange citoyen et un lieu ouvert à tous et sur la cité. Ainsi, en 2018, 12.000 jeunes sont venus au cinéma avec leur école, collège ou lycée.

Parallèlement, et depuis de nombreuses années, la ville a développé un Point information jeunesse (devenue Espace Infos Jeunes).

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État et ayant pour objectif premier d'accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la mobilité, de l'engagement et de la santé et prévention des risques (depuis janvier 2017, le label Information Jeunesse est inscrit à l'article 54 de la Loi égalité et citoyenneté).

A ce titre, le PIJ propose un accueil tout public, anonyme, gratuit et sans condition d'âge ni de statut, avec pour cible principale le public des 11 – 30 ans.

Il participe activement aux actions et temps forts de plusieurs partenaires du territoire et collabore étroitement avec les établissements scolaires du territoire et le CESCIBV.

L'action « Ciné-débat » est une action de prévention, promotion de la santé qui se réalise grâce à un partenariat étroit entre les signataires de la présente convention. « Ciné-débat » existe depuis 2014. Les années précédentes, les actions ont permis d'aborder plusieurs thématiques : la prévention des addictions, la gestion des écrans, la prévention de la radicalisation, les grossesses non désirées, la santé sexuelle et affective, la sexualité des adolescents.

Cette action partenariale existait donc préalablement à l'établissement d'une convention. Pourtant, une volonté partagée s'est exprimée pour asseoir et structurer ce partenariat en le formalisant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi une première convention a été élaborée et signée pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2021.

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

Début 2022, le CESCIBV est revenu vers le CCAS pour relancer cette action, avec un nouveau temps fort en Octobre 2022.

L'EPSM de Caen étant également très favorable à la poursuite de ce partenariat, suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 juin 2022 et de la Commission « Action Sociales et Solidarités » du 22 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité


- de conclure une nouvelle convention partenariale pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	39	5
Vote Pour	39	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAO Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200080176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220707-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/17 du 4 juillet 2022 à 20h30



Logos à récupérer des 4 signataires (logos ccas, Vire Normandie, cinéma, PIJ, CESCIBV, EPSM)

**Convention de partenariat relative à l'action « Ciné-Débat » entre le centre communal d'action sociale de Vire Normandie (CCAS), l'établissement public de santé mentale (EPSM), le comité d'éducation pour la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV) et la commune nouvelle de Vire Normandie,
Relative à l'action « Ciné-Débat »**

Entre les soussignés

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Vire Normandie – établissement public administratif, dont le siège social est situé Place du Château à Vire représenté par sa Vice-Présidente, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration du 23 Juin 2022,

ci-après désigné le CCAS,

et

L'établissement public de santé mentale de Caen (EPSM) dont le siège social est situé 15 rue Saint-Ouen, représenté par son directeur, M. Franck ESTEVE, Directeur par intérim,

ci-après désigné l'EPSM,

et

Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté inter degrés du bocage virois (CESCIBV) dont le siège social est situé à Condé en Normandie, représentée par son président, M. Flavien James,

ci-après désigné le CESCIBV,

et

La commune nouvelle de Vire Normandie dont le siège administratif est situé à l'hôtel de Ville de Vire, représenté par son Maire, dûment habilité par délibération du 4 juillet 2022,

ci-après désignée la commune.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

1°/ Le CCAS de Vire Normandie est l'outil de la commune nouvelle pour élaborer et mettre en œuvre sa politique publique sur le champ des solidarités. Il déploie son action au titre de quatre programmes issus de la relecture de ses politiques publiques initiée début 2019.

Au titre du programme «insertion sociale et territoire solidaire», le conseil d'administration a fait le choix de développer un objectif de prévention, promotion de la santé sur le territoire de Vire Normandie.

Le CCAS s'adresse à tous les publics, en particulier les plus vulnérables, et à toutes les tranches d'âges, dont les pré-adolescents, les adolescents, les jeunes.

C'est le CCAS qui porte l'action « Ciné-Débat » de prévention et promotion de la santé. Dans le cadre du projet de mandat 2021-2026, au titre des politiques publiques de solidarités et culturelle, les élus ont décidé (Conseil municipal du 3 mai 2021) d'asseoir l'action Ciné-Débat et de conclure une nouvelle convention pour la période 2022-2025.

2°/ L'établissement public de santé mentale de Caen a pour vocation la prise en charge psychiatrique de la majeure partie de la population du territoire couvert par le GHT (groupement hospitalier du territoire) Normandie centre. Dans le cadre de la lutte contre les maladies mentales, l'EPSM met à disposition de la population, des services et des équipements de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale, de prévention et de promotion de la santé. C'est dans ce cadre qu'intervient l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

La volonté de l'EPSM est de mobiliser les compétences et le dynamisme de ses équipes pour en faire un hôpital d'excellence et de référence dans sa spécialité, la psychiatrie.

3°/ Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté inter degrés du bocage virois est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, dans une cohérence territoriale. Son action permet d'assurer la continuité du parcours de santé et de citoyenneté de l'élève, de l'école au lycée, en lien avec les CESC des établissements. Elle favorise également des partenariats en fonction des problématiques jugées prioritaires.

4° / La commune nouvelle de Vire Normandie a la volonté de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse, populaire et exigeante, favorisant l'épanouissement individuel et collectif des virois. Son cinéma municipal «Le

Basselin », classé art et essai, est l'un des fers de lance de cette politique culturelle. La qualité de sa programmation est reconnue par trois labels : « jeune public », « patrimoine et répertoire », et « recherche et découverte ». Le Basselin tisse de multiples partenariats avec le mouvement associatif, les établissements scolaires et les autres acteurs culturels pour faire des deux salles du cinéma et de leur environnement non seulement un lieu d'exigence artistique et d'éducation à l'image mais aussi un lieu de débats, d'échange citoyen et un lieu ouvert à tous et sur la cité. Ainsi, en 2018, 12.000 jeunes sont venus au cinéma avec leur école, collège ou lycée.

Parallèlement, et depuis de nombreuses années, la ville a développé un Espace information jeunes.

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État et ayant pour objectif premier d'accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la mobilité, de l'engagement et de la santé et prévention des risques (depuis janvier 2017, le label Information Jeunesse est inscrit à l'article 54 de la Loi égalité et citoyenneté).

A ce titre, l'Espace info jeunes propose un accueil tout public, anonyme, gratuit et sans condition d'âge ni de statut, avec pour cible principale le public des 11 – 30 ans.

Il participe activement aux actions et temps forts de plusieurs partenaires du territoire et collabore étroitement avec les établissements scolaires du territoire et le CESCIBV.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'action « Ciné-débat » est une action de prévention, promotion de la santé qui se réalise grâce à un partenariat étroit entre les signataires de la présente convention. « Ciné-débat » existe depuis 2014. Les années précédentes, les actions ont permis d'aborder plusieurs thématiques : la prévention des addictions, la gestion des écrans, la prévention de la radicalisation, les grossesses non désirées, la santé sexuelle et affective, la sexualité des adolescents.

Cette action partenariale existe donc préalablement à l'établissement de la présente convention. Pourtant, une volonté partagée s'est exprimée pour asseoir et structurer ce partenariat en le formalisant.

Depuis 10 ans, le cinéma innove, optimise son fonctionnement et augmente son activité pour essayer de répondre à l'augmentation des sorties de films, le niveau d'activité est très élevé. En effet, le Cinéma dépasse les 2.000 séances annuelles « tous publics », auxquelles il faut ajouter les séances scolaires (12.000 entrées

scolaires sur les 67.000 entrées en 2018). Le cinéma fonctionne 351 jours par an, sur des amplitudes horaires importantes. Par conséquent, il est nécessaire de prioriser les partenariats qui ont le plus de sens pour les habitants du territoire, dont les jeunes. L'action Ciné-Débat en fait partie.

A ce titre, l'engagement de l'EPSM est fort, les professionnels de santé et paramédicaux interviennent pour éclairer les débats et répondre aux questions des jeunes, en salles, après la diffusion des films.

Ce travail de prévention a d'autant plus d'effet que l'Espace info jeunes sensibilise les jeunes plusieurs semaines en amont de l'action, en mettant à disposition des supports de documentation directement liés à la thématique retenue.

Par ailleurs, l'Espace info jeunes est un partenaire actif pendant l'action, puisqu'il recense les questions des jeunes par sms, sélectionne les plus utiles à l'avancée des débats et par ce procédé permet leur anonymisation et donc la libération de la parole.

Naturellement, le CESCIBV trouve dans « Ciné Débat » un outil très adapté pour mener des actions de prévention, pour l'éducation à la santé, à la sexualité et à la vie affective et de prévention des comportements à risques.

C'est cet engagement collectif qui permet chaque année de reconduire l'action Ciné-Débat qui se déroule sur deux journées :

- La première journée comporte une séance scolaire le matin, une autre l'après-midi et une troisième séance « tous publics » en soirée,
- La seconde journée comporte à nouveau une séance scolaire le matin et une autre l'après-midi.

Toutes les séances sont suivies d'échanges animés par des professionnels compétents pour échanger avec les jeunes sur les thématiques abordées. Les efforts conjugués du CESCIBV, de l'EPSM et de l'Espace info jeunes ont surtout pour but de trouver des intervenants locaux pour permettre aux jeunes d'identifier les ressources présentes sur le territoire tout au long de l'année.

Pour le mois d'octobre 2022, l'action proposée portera sur le thème du harcèlement scolaire avec le film « Un monde » de Laura Wandel.

ARTICLE 2 : Engagements respectifs des partenaires

2.1 Le CCAS est le coordinateur de l'action « Ciné-Débat ». Son rôle est d'organiser les travaux pour préparer l'action, d'établir les relevés de conclusions des différents temps de travail, de faire le lien entre les signataires de la présente convention et aussi avec le service communication de Vire Normandie (communiqué de presse, point presse).

Le CCAS prendra à sa charge sur son budget de fonctionnement les repas du midi et du soir des intervenants de la première journée d'action chaque année. Le CCAS prend également à sa charge la fourniture et la livraison des boissons pour offrir un moment convivial et d'échanges au terme de la séance tous publics en soirée.

2.2 Le Cinéma est chargée de la programmation au regard de la thématique définie collégalement par les partenaires de l'action. Ces propositions associent autant que possible intérêt éducatif, social et cinématographique. Une ou plusieurs propositions successives peuvent être faites, et dans la mesure du possible, une séance de pré visionnage est organisée par le cinéma à destination des partenaires.

Le cinéma prend à sa charge toutes les démarches auprès des distributeurs dans le cadre de son activité cœur de métier, accueille les publics scolaires, et met l'établissement culturel en ordre de marche en assurant la projection. Il participe à toutes les réunions préparatoires et de bilan.

Le cinéma assure l'inscription des classes sur les 4 créneaux possibles sur les deux jours (2 matinées, 2 après-midis) en lien avec le CESCIBV et la communauté éducative.

L'espace info jeunes sensibilise les jeunes à la thématique du Ciné-Débat en amont de l'action, contribue à l'animation des échanges en sélectionnant les questions des jeunes reçues par envois de sms et en assurant leur anonymisation. L'Espace info jeunes a aussi un rôle essentiel dans l'évaluation de l'action auprès des jeunes, en prenant à sa charge la diffusion d'un questionnaire et le recensement des réponses recueillies.

Le rôle de l'espace info jeunes est très important car il contribue à faire connaître aux jeunes les ressources présentes tout au long de l'année sur le territoire et propose une offre de documentation en accès libre ou accompagné au sein de sa structure.

2.3 L'EPSM s'engage à rechercher les intervenants les plus adaptés à la thématique retenue, et contribue à l'animation des débats. L'EPSM est aussi garant de l'information véhiculée au cours des ciné débats, par son positionnement d'expert clinique dans le cadre de ce partenariat. Le travail mené le Pôle enfance adolescence familles vient incarner l'objectif premier de faire connaître les ressources locales du territoire.

2.4 Le CESCIBV assure le lien avec les classes et les enseignants. Le déroulement des débats permet de travailler sur la citoyenneté (écoute, respect des autres). Ciné-Débat est une action de prévention et de promotion de la santé qui correspond parfaitement au travail mené par les équipes éducatives et les infirmières scolaires tout au long de l'année. Le CESCIBV participe à toutes les réunions préparatoires et de bilan, facilite autant que possible le travail du cinéma pour l'inscription des différentes classes sur les 4 demi-journées de projection.

Le personnel infirmer scolaire peut intervenir également sur la séance tous publics en soirée.

Chaque partie assume la responsabilité administrative, financière et juridique de ses missions respectives, déterminées au présent article 2. A ce titre chaque partie reconnaît avoir souscrit une police d'assurance en responsabilité civile pour leurs activités respectives.

ARTICLE 3 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

La présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, ou modifiée pour quelque raison que ce soit, par exemple si un nouveau partenaire souhaitait devenir signataire.

ARTICLE 4 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, le CCAS transmettra aux signataires un rapport de 1 à 2 pages, synthétisant le bilan des travaux menés sur la durée du partenariat et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce bilan sera notamment enrichi des évaluations conduites auprès des jeunes par l'espace info jeunes, à l'aide du questionnaire. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 5 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 6 : Résiliation - Révision

6.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

6.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Caen.

La présente convention comporte 8 pages.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A Vire , le ...,

Catherine MADELAINE,

Vice-présidente du CCAS de Vire Normandie,

Marc ANDREU-SABATER,

Maire de Vire Normandie,

Franck ESTEVE,

Directeur par intérim de l'établissement public de santé mentale (EPSM),

Docteur Paul VARNIER,

Chef de service des unités pédopsychiatriques de Vire et Condé sur Noireau,

Docteur Gwenaëlle ANDRO,

Cheffe de pôle psychiatrie enfants et adolescents de l'EPSM,

Flavien JAMES,

Président du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV),